



Suite du contrat 04261926 2001

ENGAGEMENT MAXIMUM DE LA CAISSE :

	BAREME SPECIAL
	RUCHE
Ruche et Contenu	61,00 €
Essaim et Couvain	61,00 €
TOTAL	122,00 €

FORMULES D'ASSURANCES :

Chaque adhérent du groupement choisira d'assurer toutes ses ruches, quel que soit le site d'implantation de ses ruchers, suivant l'une des 3 options du tableau ci-dessous :

<u>OPTION 1 :</u> Responsabilité Civile - Protection Juridique.
<u>OPTION 2 :</u> Responsabilité Civile - Protection Juridique Incendie + Tempête + Catastrophes Naturelles - Vol et Détérioration des ruches.
<u>OPTION 3 :</u> Responsabilité Civile - Protection Juridique - Incendie + Tempête + Catastrophes Naturelles - Vol et Détérioration des ruches - Mortalité des Abeilles.

Garantie mortalité des abeilles

Pour cette garantie parmi les maladies légalement contagieuses, seules seront indemnisées :

- ✓ Les loques
- ✓ L'acariose
- ✓ La nosérose
- ✓ Les mycoses

La VARROASE est exclue, ainsi que les conséquences indirectes qu'elle peut entraîner, telles que la loque atypique.